

our Attribution Copie à

MAIRIE DE GRIMAUD

1 1 JUIN 2020

**COURRIER ARRIVÉ** 

Dossier suivi par : Chantal BONNET (Technicienne géomaticienne) Téléphone: 04 67 82 16 39 Mél: c.bonnet@inao.gouv.fr

Objet : Dépôt définitif de la délimitation parcellaire

de l'appellation d'origine « CÔTES DE PROVENCE »

Montpellier, le 04/06/2020

Mairie GRIMAUD CEDEX

83316 GRIMAUD CEDEX

Madame, Monsieur le Maire,

Lors de sa séance du 15/11/2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a approuvé la délimitation parcellaire de l'appellation d'origine « CÔTES DE PROVENCE », qui entre en vigueur à compter de la date de publication du texte modifiant le cahier des charges de ladite appellation.

Ce cahier des charges prévoit le dépôt des plans correspondants dans les mairies. Par conséquent, vous trouverez ci-joint :

Un lien URL permettant d'accéder au portail de l'INAO comportant le tracé définitif de l'aire parcellaire délimitée :

#### http://carto.sig-inao.fr

- Un avis de dépôt des plans de délimitation à compléter avec la date de réception et à afficher durant une période minimale de deux mois;
- Un récépissé de dépôt qui devra être dûment rempli et revêtu du cachet de la mairie à retourner à l'adresse suivante : INAO – Service Territoires et délimitation/BDDC - 697 Avenue Etienne Méhul - CA Croix d'argent - 34070 Montpellier ou par mail : inao-bddc@inao.gouv.fr

Les plans délimités constituent un document officiel qui doit être conservé en mairie, afin de pouvoir être consulté par le public. Ces plans de l'AOC CÔTES DE PROVENCE annulent et remplacent les plans actuellement présents en mairie.

S'agissant des conditions d'utilisation de ces plans, l'INAO souhaite attirer votre attention sur le fait que les données cartographiques accessibles en format image via l'URL de l'INAO sont la propriété exclusive de l'INAO. Leur reproduction sur tout autre support informatique (CD, Clé USB, Disque Magnétique, etc...) de même que leur mise en ligne sont autorisées (licence ouverte Etalab), sous réserve que la source et la date des informations ou la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées.

Il vous est possible de réaliser une impression papier du tableau d'assemblage et des sections concernées par le tracé AOC et d'en communiquer copie aux propriétaires et exploitants qui en feraient la demande sur la base tarifaire habituellement pratiquée en mairie pour la délivrance des documents photocopiés. Ceci ne constitue pas une attestation de situation de parcelles au regard de l'appellation concernée. Seul l'INAO est compétent pour délivrer un tel document.

Pour toute demande plus ciblée visant à recueillir les données « image » ou « vecteur » relatives à cette délimitation AOC, le public est invité à se rapprocher de l'INAO (INAO-LAVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr) ou à s'adresser directement au Bureau Des Données Cartographiques de l'INAO (inao-bddc@inao.gouv.fr).

Ces précisions apportées, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Service Territoires et Délimitation,

Gilles FLUTET

INAO - Service Territoires et délimitation/BDDC 697 Avenue Etienne Méhul - CA Croix d'argent - 34070 Montpellier - FRANCE TEL: +33467821639 www.inao.gouv.fr



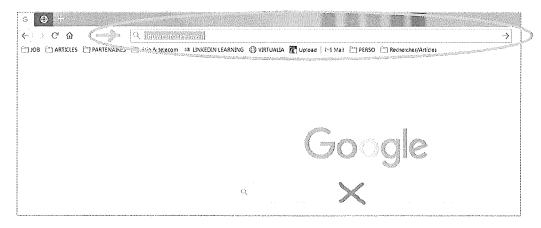
### Télécharger les cartes PDF à partir du portail des données graphiques de l'INAO

**Informations préalables :** Ce portail a pour objectif d'héberger à terme l'ensemble des plans de délimitation produits par l'INAO. Ces derniers sont classés suivant deux axes :

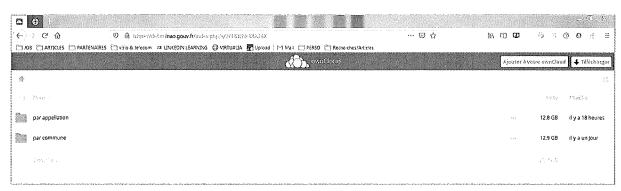
- Soit par appellation (pour les organismes de gestion ou les organismes de contrôle d'une appellation)
- Soit par commune (pour les mairies ou les professionnels)

#### Pour se rendre sur le portail :

• Rentrer l'url suivante dans la barre d'adresse de votre navigateur => http://carto.sig-inao.fr



 Le portail s'ouvre alors sur la page ci-dessous contenant deux répertoires (« par commune », et « par appellation »)



- Prenons l'exemple des plans de l'AOC « TOURAINE » et de la commune de « Rochecorbon »:
  - Pour télécharger l'ensemble des plans de l'appellation, il faut se rendre dans le répertoire suivant : « par appellation » => « AOC\_TOURAINE »
  - Pour télécharger l'ensemble des plans d'une commune il faut suivre le chemin suivant (exemple avec Rochecorbon): « par commune » => « 37\_INDRE-ET-LOIRE » => « 37203\_ROCHECORBON » => « AOC\_TOURAINE »
- Une fois positionné dans le répertoire de la commune voulue, vous pouvez télécharger l'ensemble des cartes PDF de cette commune en cliquant sur le bouton « Télécharger » ou visualiser les cartes directement en ligne en cliquant sur un PDF au choix et en zoomant dessus avec l'outil « zoom ».





# DELIMITATION DE L'AIRE PARCELLAIRE REVISEE DE L'APPELLATION D'ORIGINE

« CÔTES DE PROVENCE »	<b>&gt;</b>

# AVIS DE DEPOT EN MAIRIE DE GRIMAUD CEDEX DES PLANS DEFINITIFS DE LA DELIMITATION PARCELLAIRE

Les plans cadastraux de la commune de GRIMAUD CEDEX, comportant la délimitation								
définitive de l'aire parcellaire de l'appellation d'origine susmentionnée telle								
qu'approuvée par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux								
boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO en séance du 15/11/2018,								
ont été déposés en mairie le où ils peuvent être consultés aux jours et								
heures habituels d'ouverture des bureaux. Ils peuvent également être consultés à								
l'INAO (INAO La Valette du Var, Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C, Avenue Alfred								
Kastler, 83160 LA VALETTE DU VAR) ainsi qu'au siège de l'Organisme de Défense et								
de Gestion de l'appellation (Syndicat des Vins Côtes de Provence, Maison des Vins,								
RN 7, 83460 LES ARCS-SUR-ARGENS).								
La délimitation de l'aire parcellaire entre en vigueur à compter de la publication du texte								
modifiant le cahier des charges.								
Fait à le le								

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)



#### RECEPISSE DE DEPOT DES PLANS EN MAIRIE DE

### **GRIMAUD CEDEX**

### DELIMITATION DEFINITIVE DE L'AIRE PARCELLAIRE DE L'APPELLATION D'ORIGINE

### « CÔTES DE PROVENCE »

Je soussigné, Maire de la commune de GRIMAUD CEDEX, certifie que les plans
cadastraux comportant la délimitation définitive de l'aire parcellaire de l'appellation
d'origine susmentionnée, approuvée par le comité national des appellations d'origine
relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO
en séance du 15/11/2018, ont été téléchargés en tant que dépôt en mairie le
, où ils peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture
de la mairie.

L'avis de ce dépôt de plans sera affiché en mairie pendant une période minimale de deux mois.

F	ait	À	ما	
•	an	. a	 16	********************

Le Maire : (Signature et cachet de la mairie)

PS: CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE INAO-DIR-2015-03, MERCI DE BIEN VOULOIR RENVOYER CE RECEPISSE DUMENT REMPLI DES RECEPTION AUX SERVICES DE L'INAO: INAO Service Territoires et délimitation/BDDC - 697 Avenue Etienne Méhul – CA Croix d'argent – 34070 Montpellier – France (ou inao-bddc@inao.gouv.fr)